

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 03 MAI 2025

DECRET N°25-035 /PR

Portant nomination d'un Délégué chargé de la Direction Nationale de la Protection de l'Etat (DNPE) auprès du Président de l'Union des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°24-005/AU du 28 juin 2024 relative à la Direction Nationale de la Protection de l'Etat (DNPE), promulguée par le décret N°24-103/PR du 19 juillet 2024 ;
- VU le décret N°25-034/PR du 02 mai 2025 portant création d'un poste de Délégué chargé de la Direction Nationale de la Protection de l'Etat (DNPE) auprès de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N° 05-081/PR du 13 août 2005 portant réorganisation générale et missions des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR, du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur MAHAMOUD FAKRIDINE est nommé Délégué chargé de la Direction Nationale de la Protection de l'Etat auprès de la Présidence de l'Union des Comores.

A cet effet, il exerce la fonction de Directeur Général de la Direction Nationale de la Protection de l'Etat (DNPE) prévue par la loi susvisée.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani